

753^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 2 avril 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 JANVIER 2015 (N° 8.210)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 9226).
- II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 9233).
- III. RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 9233).
- IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES - RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS (p. 9237).
- V. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 9243).
- VI. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 9248).
- VII. ANNONCE DE PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 9253).
- VIII. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 9255).

PREMIERE SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2014

Séance publique

du mercredi 2 avril 2014

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absente excusée : Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mlle Camille BORGIA, Elève-fonctionnaire ; M. Alexis POYET, Elève-fonctionnaire ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de M. Daniel BOERI, Doyen d'âge.

M. le Président d'âge.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire de l'année 2014.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Conseiller National.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, mes chers collègues, chers amis du public, à la télévision et sur Internet,

Evidemment, c'est un très grand plaisir d'avoir le privilège d'ouvrir cette deuxième année de la mandature.

Comme le temps imparti est malgré tout réduit et que nous sommes là surtout pour l'élection du Président du Conseil National, je vous éviterai ce soir le classique plan en 3 parties : la thèse, l'antithèse et la synthèse.

C'est pourquoi je ne prononcerai donc pas un « éloge de la tradition » !

Pourtant, sans cette tradition, je ne prononcerais pas le discours ce soir, on aurait pu, en effet, désigner au contraire le ou la plus jeune de mes collègues. Mais je suis trop heureux de le faire moi-même.

Je ne prononcerai pas, non plus, un « éloge de la paresse » !

A vrai dire c'était pourtant une grande et gourmande tentation.

Il me suffit de prendre comme exemple le projet de loi n° 891 relatif à la préservation du patrimoine national.

Une lecture naïve des Institutions et de notre rôle de Conseil aurait pu me conduire à proposer de voter ce projet de loi en l'état.

Cela aurait sans doute fait plaisir à quelques personnes pressées, mais nous aurions eu alors une loi canada dry : ça y ressemble, c'en a le goût et même le fumet : mais c'est tout ! Les Ordonnances Souveraines à venir faisant office de mayonnaise et de travail.

Au contraire nous auditionnons des experts et sachants sur le sujet.

Nous faisons notre apprentissage d'un domaine complexe, à la fois technique et psychologique, mêlant ce qui se voit et provoque de l'émotion (comme la destruction du Sporting d'Hiver, et ce qui ne se voit pas, mais tout aussi important, comme entre autres les inventaires du patrimoine, la préservation et conservation des savoir-faire, des objets, des œuvres d'art, des archives,...). Il s'agit donc d'un véritable travail approfondi.

Nous apporterons notre pierre au projet du Gouvernement, c'est plus long, mais plus efficace.

Plus largement en réalité, ce travail d'analyse et d'approfondissement est commun à tous les projets, propositions de loi et aux travaux des différentes Commissions. Alors, nous sommes très très loin de la paresse ! Au contraire, il s'agit d'un travail harassant!

D'ailleurs, j'espère que la future loi en préparation sur l'organisation du Conseil National apportera les solutions les plus optimales eu égard à notre mission.

J'en viens maintenant à mon sujet de ce soir, vous l'avez deviné je suppose, il s'agit d'un éloge et de proposer deux messages.

Je ferai donc, ce soir, un « éloge de la diversité » !

Après une année de travail dans cette Haute Assemblée, la diversité me paraît être le facteur commun de notre Conseil National.

La majorité est diverse, comme les différents groupes et indépendants la composant l'ont voulu.

Au fond, c'est la nature même de la démocratie.

Qui plus est, la diversité est aussi le reflet de notre pays tout entier.

Alors c'est vrai, il y a des échanges, que certains pourraient qualifier parfois de vifs ou encore d'étranges. J'ose dire que cela est naturel.

J'ai aussi le sentiment qu'il s'agit le plus souvent de l'écume survolant une mer bien plus calme qu'elle n'y paraît.

D'ailleurs, c'est largement souhaitable.

Nous sommes différents c'est notre force, nos groupes sont différents c'est notre choix et notre force aussi.

Horizon Monaco en est un excellent exemple, l'union profite de nos différences

Permettez-moi une analogie qui est loin d'être baroque « *Espagnol, il se fait français, allemand, italien, ou encore monégasque. S'il épouse et apprend leur culture et leur langue, il garde les siennes propres* ». A vrai dire, rencontrer l'autre engendre une troisième personne, l'esprit !

Et, comme le dirait Michel SERRES, son esprit ressemble au manteau d'Arlequin Bigarrures composites, faits de morceaux en haillons, en lambeaux de toutes tailles et aux multiples couleurs variées, déchirés, à lacets, croisés, à franges mangées.

Nulle pièce ne ressemble à aucune autre, c'est un paysage zébré, tigré, partout inattendu, à couper le souffle et fendre les cœurs.

Attention s'il vous plaît, dans cet inventaire bariolé ne cherchez pas à découvrir « qui est qui » dans notre Haute Assemblée. La diversité c'est un supplément d'apprentissage dont les petites flèches différentielles nous font avancer toujours.

C'est la possibilité infinie d'apprendre qui donne l'occasion d'illustrer la fameuse formule magique « $1+1 = 3$ ».

Dans tous groupes ces différences créent des tensions; que l'on soit 24 ou que l'on soit 20 comme notre majorité Horizon Monaco : ce danger nous guette.

Mais les querelles sont naturelles, elles font avancer aussi.

Ensuite, on est ou pas maladroit, ce qui donne du « grain à moudre » selon les cas !

La différence c'est notre force et, si vous me pardonnez l'expression, je rajoute bien volontiers : « C'est l'esthétique des contradictions et la dynamique de ces mêmes contradictions ».

C'est la qualité de Laurent NOUVION, notre Président, et je l'en remercie, de mettre tout cela en musique.

La vie d'un groupe n'est pas un long fleuve tranquille, il a ses hauts et ses bas mais la solidarité, ce fil invisible est là bien présent qui nous réunit pour Monaco et les Monégasques.

Ce sera donc mon premier message.

Vivre la diversité est un magnifique levier de progrès pour nous tous. Nous devons nous en féliciter.

Pour conclure, j'ai un deuxième message.

En ce temps de centenaire de la guerre de 1914, vous permettrez, j'en suis sûr, au Doyen d'âge quelques lignes de nostalgie, toute relative bien entendu.

Je lis l'écrivain autrichien Stefan ZWEIG.

« Je m'amuse toujours de l'étonnement des jeunes quand je leur raconte qu'avant 1914, je voyageais en Inde et en Amérique sans posséder de passeport, sans même en avoir jamais vu un. On montait dans un train, on en descendait sans rien demander, sans qu'on ne nous demande rien. »

Il n'y avait pas de permis, pas de visa, pas de mesures tracassières. Les frontières ne représentaient que des lignes symboliques ».

Puis vint la préparation à la guerre que l'on connaît et avec elle les contrôles et les tracasseries.

Il a fallu attendre la naissance de l'Europe pour redécouvrir ces espaces de liberté, sans visa, sans passeports, sans tracasserie...

Mais où veut-il en venir, vous dites-vous ? J'en viens tout près de nous ; j'en viens à Monaco.

Trop souvent dans mon beau pays, dans notre beau pays il me faut demander l'autorisation pour traverser la rue !

Ces tracasseries désuètes, je les avais connues, ailleurs, au début des années 70 quand mon travail consistait à « casser les chaînes de montages » dans les entreprises.

Vous vous souvenez du film de Charlie CHAPLIN, « Les temps modernes ». Il fallait, alors, même demander l'autorisation pour aller « faire pipi ».

En effet, il n'y avait qu'une seule manière de travailler, celle décidée par le chef et au temps voulu par lui !

Permettez-moi de chausser, un tout petit instant, les lunettes de sociologie.

Je reprends le mot du sociologue Michel CROZIER pour illustrer la société française où nous avons fait nos études.

Dès la fin des années 50, notre sociologue mettait en garde contre le caractère bureaucratique d'une société qui risquait de conduire à une société bloquée.

Cela a conduit à l'explosion de mai 1968.

Chez nous certes, nous n'en sommes pas là !

Mais la bureaucratie y est présente, trop souvent à mon goût.

Elle risque de conduire, non à une société bloquée, mais à une « société coincée » !

S'il vous plaît et c'est mon deuxième message, ici à Monaco :

Décontractons-nous ; ouvrons la fenêtre, prenons de l'air frais, laissons les hommes et les femmes prendre des initiatives et responsabilités.

Pour reprendre l'expression très bienvenue de Monsieur l'Ambassadeur de France, à propos du télétravail, « desserrons les nœuds coulants ».

Ces freins inutiles nuisent à l'épanouissement des acteurs et à une dynamique de progrès pour l'Administration et le pays tout entier.

Pour conclure mon intervention, mes deux messages pour notre pays : vivre la diversité c'est s'assurer du progrès, desserrer les freins bureaucratiques c'est, aussi, s'assurer du progrès.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Je vous propose maintenant de passer sans tarder au premier point de notre ordre du jour, le renouvellement du Bureau de notre Assemblée.

I.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Ainsi que vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement

Intérieur de notre Assemblée, cette première séance publique de la première session ordinaire est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Je vous précise que, conformément à l'article 2 de notre Règlement Intérieur, aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge, c'est un peu dommage !

Je vous rappelle enfin que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice et je vous invite, Chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie Monsieur NOUVION. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Doyen, la minorité et Union Monégasque est active, son implication dans le travail de l'Assemblée n'est plus à démontrer. Déjà deux propositions de loi ont été rédigées et déposées et je vous annonce que le troisième texte sera présenté lors de cette séance ce soir même.

Les déclarations de Monsieur NOUVION dans la presse pour célébrer son année de présidence sont angoissantes. Au bout de six années de participation aux travaux de l'Assemblée il nous annonce qu'il est en train de comprendre le fonctionnement de l'Institution et qu'il va prendre des décisions. Il serait en effet temps de réagir.

Les départs d'importants responsables administratifs se succèdent à un rythme inquiétant, l'expérience acquise au bout de plusieurs années de travail est ainsi purement et simplement perdue pour le travail administratif et juridique. De nombreux dysfonctionnements ont été dénoncés durant l'année écoulée en ce qui concerne la gestion du Conseil National. Ce soir, une de plus....

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... le règlement le permet, Monsieur.

Ce soir, une dysfonction de plus. Une fonctionnaire siège ce soir dans cet hémicycle alors que l'Ordonnance Souveraine de nomination n'a pas encore été publiée.

De nombreux dysfonctionnements ont été dénoncés aussi en ce qui concerne l'absence de respect du texte constitutionnel ou des règles d'utilisation du Fonds de Réserve par le Gouvernement. Je le répète, il serait temps de réagir !

Il faut surtout que les Conseillers Nationaux réagissent. La liste Union Monégasque a reçu 40 % des suffrages lors des élections, il est ainsi normal que l'un de ses élus se présente au suffrage des Conseillers pour la présidence de notre Parlement.

Cette année, j'ai donc l'honneur d'être candidat au poste de Président du Conseil National de la Principauté de Monaco.

Merci beaucoup.

M. le Président d'âge.- Merci. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom sans rature de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN ayant signalé son absence au Secrétariat Général, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO a accepté bien volontiers de la remplacer, accompagnée de M. Thierry CROVETTO, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—
*(Dépouillement du scrutin
par les deux Conseillers Nationaux
assistés du Secrétaire Général).*
—

M. le Présidente d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-Trois.

Majorité absolue : Douze.

Bulletin blanc : Un.

M. Laurent NOUVION : Dix-Neuf.

M. Jean-François ROBILLON : Trois.

Je proclame Monsieur Laurent NOUVION, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

—
(M. Daniel Boeri quitte le fauteuil présidentiel où M. Laurent Nouvion prend place).
—

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Avant toute chose, je voudrais rendre un hommage public à la mémoire de M. Roger ORECCHIA, disparu le 30 mars dernier, élu au Conseil National de 1950 à 1954, l'ensemble des élus de la Haute Assemblée transmet à toute sa famille ses sentiments émus en ce jour bien triste pour Monaco.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers Monégasques.

Merci à vous, chers collègues de la majorité de ce vote de confiance que vous venez de m'accorder à nouveau. Vous êtes mes compagnons de route, nous avons construit tout cela ensemble et, ensemble nous continuerons d'avancer.

Cette règle qui consiste chaque année à revenir devant vous pour une confirmation, ou pas, du pacte majoritaire, elle me plaît.

Elle est l'image de ce qu'est l'action politique pour moi : une forme de démocratie permanente où la responsabilité de la parole se traduit dans les actes. Et donc dans la confiance que l'on donne à la présidence de notre Assemblée.

Il y a 13 mois, nous avons gagné les élections. Très largement. Le résultat du scrutin était net, tranché et clair. Le rejet, massif, de la majorité d'hier n'a échappé à personne

Je veux le dire ce soir, la majorité, elle, n'a de revanche à prendre sur personne. Elle veut juste faire le travail pour lequel elle a été élue.

Elle a obtenu la confiance des Monégasques pour 5 ans et elle compte bien tenir ses engagements.

Force est de constater qu'aujourd'hui la minorité n'a jamais eu autant de droits. J'ai d'ailleurs décidé d'associer un de leurs représentants à l'élaboration du budget 2015 de la Haute Assemblée avant même le vote de la nouvelle loi d'organisation. C'est une première pour notre Conseil National.

Et pourtant... Il semble que la stratégie de la minorité soit animée de ressentiment, que le dénigrement de tout serve de socle programmatique. Bref, rien de constructif pour les compatriotes et pour notre pays.

Pour ma part, je ne me détournerai pas de ma route, basée sur l'équité et le respect de l'autre. Car notre projet politique, validé par les compatriotes, nous oblige tous.

Je ne laisserai personne prendre en otage le fonctionnement du Conseil National basé sur des principes démocratiques et légaux.

La majorité est légitime et elle dirige la Haute Assemblée, disons les choses. Oui nous faisons les ajustements nécessaires des mécanismes de fonctionnement inhérents au Conseil National dont nous avons dénoncé les dysfonctionnements pendant la campagne.

Sous son autorité, Jacques RIT a la mission de faire voter un texte adapté qui dessinera les contours de la future loi d'organisation du Conseil National. Ce texte pourtant fondamental a été laissé en souffrance depuis 2002, il avait été mis de côté soigneusement par mes prédécesseurs car il était éminemment politique et donc source de tension interne.

En outre, il semblerait qu'un sujet d'importance cruciale pour la Principauté et l'équilibre institutionnel passionne le microcosme. Alors pour ceux, ici et là, qui feraient semblant de ne pas comprendre et qui s'agitent sur du rien, je veux le dire très simplement : quand et seulement quand la fonction de Chef de cabinet sera légalement créée, elle pourra être pourvue. Pour le reste, la présidence du Conseil National s'organise comme elle l'entend.

Voyez-vous, le Conseil National n'est pas né d'hier.

Avant nous, nos illustres prédécesseurs ont pu façonner le pays politiquement avec leur volonté et leur travail. Ils ont fait l'histoire aux côtés des Princes.

Et ils étaient tous bénévoles.

Ce particularisme je le défendrai farouchement et avec force. Je ne suis pas un professionnel de la politique et je ne le serai jamais.

C'est aussi pour cela que les Monégasques nous ont si bien élus, il y a 13 mois. La politique, à Monaco plus qu'ailleurs, doit être une vocation, pas un métier. Chez nous, à Monaco, on n'a pas vocation à vivre de la politique mais on peut vivre et vibrer pour elle.

Cette dérive de professionnalisation du mandat politique est à contrôler avec précaution et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en débattre dans le cadre de la loi d'organisation qui est en cours de discussion. Cette loi sera votée, je le souhaite ardemment, dans les mois qui viennent.

Je veux dire également aux théoriciens de la politique et aux commentateurs qui comme leur nom l'indique, commentent, que je considère, que le mandat qui m'a été confié encore ce soir par mes collègues doit être utile.

Pas pour parler ou pour bavarder, mais pour agir.

Pas pour empêcher, mais pour permettre. Tout le reste est de l'ordre de la polémique stérile qui ne m'intéresse pas.

En décembre dernier, Monsieur le Ministre, le Conseil National, par ma voix et celle de mes collègues de la majorité, nous vous avons apporté notre confiance en votant le Budget Primitif 2014.

Cette confiance était assortie de conditions précises et claires, basées sur de l'information préalable, de l'association en amont, pour sceller un partenariat efficace entre nos deux Institutions.

J'ai le sentiment très net qu'après la période de respiration institutionnelle du 1^{er} trimestre passé, où nous avons néanmoins mené beaucoup de réunions, vous êtes en train de mettre en place une stratégie pour gagner du temps sur les grands dossiers.

Mais votre temps, Monsieur le Ministre, n'est pas le même que celui de la représentation nationale, il est pour nous très précieux, et nous n'avons pas les moyens, vous et nous, de perdre de ce temps-là.

Qu'il s'agisse du dossier du Grand Ida qui traîne en longueur,

Qu'il s'agisse des informations que nous vous avons demandées sur le parc domanial et du secteur protégé, que nous n'avons toujours pas reçues ce jour,

Qu'il s'agisse des grands dossiers de loi de désaffectation laissée en souffrance, du projet, pourtant essentiel, de l'Ilot Pasteur qui semble être remis en cause,

Qu'il s'agisse des projets de loi sur la défense du candidat ou des ajustements de la loi électorale, un courrier reçu hier a honoré nos demandes et je vous en remercie, c'est d'actualité quotidienne.

Qu'il s'agisse également des réponses sur le projet de loi sur le handicap que nous attendons toujours...

Les élus autour de moi ont du mal à accepter cette propension ou en tous les cas, le sentiment que nous avons, de perdre du temps systématiquement sur les dossiers dits sensibles et donc politiquement exposés.

L'exemple emblématique concerne la S.B.M.

Nous attendons toujours le plan de financement du projet du Sporting d'Hiver et ses conditions ; nous attendons le projet de loi de désaffectation de la parcelle du domaine public attenante ; nous attendons le plan jeux, cette réforme structurelle annoncée d'ailleurs l'année dernière à grand renfort de communication avec le recrutement, un précédent, d'un Directeur des Jeux étranger. Or, la contrepartie de son statut de non monégasque était bien un projet global et structurant pour les jeux, où est-il Nous l'attendons !

Par ailleurs et enfin, je vous réitère ce soir notre volonté de voir aboutir la création d'une école de jeux pour la fin 2014 à la S.B.M., couplée avec une vraie formation continue des professionnels des jeux.

Permettez-moi, maintenant, de dire également un mot sur un sujet fondamental pour nos compatriotes : le logement, les locaux commerciaux et l'urbanisme.

On ne peut plus attendre, là aussi, parfois, le bon vouloir du Gouvernement.

Qu'en est-il de la préparation de la Commission d'attribution d'Odéon et du montant des futurs loyers et des charges locatives de cet immeuble à la veille de l'appel à candidature ?

Qu'en est-il des opérations nouvelles pour préparer la réhabilitation des logements de première génération

grâce à la création d'une réserve domaniale de transition ?

Qu'en est-il de l'accélération de la rénovation des appartements de restitution ?

Et également, de la création d'un fonds pour la mobilité dans le parc domanial ? Idée que je vous avais proposée !

Avez-vous des nouvelles de l'opération l'Engelin ? Nous, pas beaucoup. Bref, je ne peux pas imaginer, Monsieur le Ministre, que vous souhaitiez mettre le Conseil National dans l'embarras en retardant la livraison de ces précieux appartements dans le temps.

Vos écrits dans votre rapport vous engagent Monsieur le Ministre, je sais lire y compris entre les lignes !

Avec notre majorité, il faut être transparent sinon vous aurez, nous aurons, des mois difficiles en prévision des budgets qui s'annoncent.

Cette méthode n'est pas très constructive, je veux vous le dire ce soir très franchement devant la représentation nationale.

La majorité du Conseil National s'est abstenue de tout triomphalisme sur ce que nous avons obtenu depuis 13 mois.

Notamment, s'agissant des avancées réelles sur la méthode de gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, où on s'approche inéluctablement d'une équipe dédiée, efficace et performante, ce que nous n'avons jamais cessé de demander.

De plus, nous saluons d'ailleurs le très net excédent du budget 2013, dont nous parlerons au moment de la clôture qui va se traduire par des rachats substantiels du Fonds de Réserve Constitutionnel au budget de l'Etat pour près de 45 M€, ce qui est une première depuis de nombreuses années.

Le constat est le même sur l'urbanisme commercial, avec la fin des travaux rue Princesse Caroline que nous avons suggérés et que vous avez décidés, et la rénovation du Larvotto pour l'automne, sans oublier d'autres quartiers tels l'échangeur Sainte Dévote et la Place des Moulins.

Cette vision urbanistique, que nous demandons par quartier, commence à porter ses fruits mais il faut poursuivre. Nous continuerons à porter cette idée avec la création d'un collège d'urbanistes, notamment en discussion dans la future loi sur le patrimoine.

Je veux aussi parler de la transformation systématique, obtenue par la majorité, des appartements, impropres à l'habitation proposés en bureaux, dont bien sûr ceux dans le socle de la Tour Odéon.

Nous respectons trop nos compatriotes pour oser leur proposer des logements donnant sur le mur de béton dans le socle d'une Tour. D'ailleurs, le Gouvernement, présent avec nous sur place, l'a bien reconnu et s'est rangé à notre proposition.

Nous assumons totalement ce choix. C'est un choix de bon sens et de respect des Monégasques et de leur famille.

Et enfin, le sujet central des conditions de la future extension en mer que nous attendons avec une extrême vigilance et à laquelle nous demandons d'être associés.

Ce premier jour de session de printemps marque donc la reprise du calendrier officiel du Conseil National.

Les séances législatives du mois de juin avec les propositions de loi sur le prêt étudiant et le Multi Family Office, déposées ce jour, sont un engagement programmatique de la majorité, seront votées dès juin.

Les projets de loi, dont nous attendons les éléments venant du Gouvernement, devront aussi l'être.

A toutes ces conditions seulement, nous continuerons à pouvoir honorer le pacte social et la politique monégasque car la contrepartie du modèle social qui nous est cher passera par des réformes nécessaires.

Nous sommes dans une période conjoncturelle où l'équilibre de nos finances publiques doit anticiper de lourdes dépenses d'équipement qui nous attendent ; sans oublier la maîtrise rigoureuse de nos frais fixes, aucun effort ne devra être relâché.

Nous souhaitons donc prolonger et amplifier notre démarche, c'est-à-dire que nous ne privilégions pas le court terme pour uniquement flatter le début de notre bilan.

Nous allons continuer à travailler sans relâche dans l'intérêt des compatriotes.

Nous nous attacherons à traiter tous les sujets de fond car les Monégasques nous ont élus pour cela et rien que pour cela.

Il faudra des efforts et des explications car les années qui viennent seront cruciales pour la Principauté.

Pour cela il nous faut un dessein collectif, une ambition, un horizon commun et tenir le cap.

C'est bien à cela, à la place qui est la mienne aujourd'hui, et avec la confiance qui m'a été renouvelée ce soir que je vais me consacrer, pleinement, entièrement, au service de la Haute Assemblée et pour nos compatriotes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord en mon nom personnel et au nom du Gouvernement vous adresser toutes nos sincères félicitations pour votre réélection et je voudrais saisir cette opportunité pour former le vœu que cette année nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui permette à notre travail commun de profiter au pays, aux Monégasques et aux résidents.

Ce travail commun, vous y avez fait allusion, il repose sur l'échange préalable d'informations, le débat, les échanges mais il repose aussi sur la confiance. Or, la confiance est incompatible avec les procès d'intention.

Je regrette donc, Monsieur le Président, que vos propos affirmant que le Gouvernement mettait en place une stratégie pour gagner du temps. Je déplore ces propos, Monsieur le Président, à la fois sur la forme et sur le fond. Par égard pour l'Assemblée je n'insisterai pas sur la forme. Sur le fond, je pourrais répondre point par point aux sujets que vous avez soulevé, je vais simplement en énumérer un certain nombre.

La « Villa Ida », Madame GRAMAGLIA m'a communiqué hier la réponse de sa Direction qui a étudié le pré projet architectural et urbanistique remis au Gouvernement par le Collectif « Grand Ida » auquel donc je vais répondre dans les jours qui viennent. L'îlot Pasteur seul, Monsieur le Président, dans un cauchemar, vous avez pu imaginer que l'îlot Pasteur était remis en cause...

M. le Président.- ... Du moins le programme initial, tel qu'il nous avait été présenté il y a quelques mois.

M. le Ministre d'Etat.- Le programme qui a été présenté lors du débat budgétaire n'a été remis en cause en rien et d'ailleurs je mets au défi quiconque de trouver une déclaration d'un membre du Gouvernement laissant penser que l'on remet en cause le projet de l'îlot Pasteur.

Sur le handicap, les réponses sont sur le bureau de M. Stéphane VALERI et vous allez les avoir dans les jours qui viennent. Mais, le meilleur démenti que je puisse apporter au procès d'intention de Monsieur le Président que vous faites au Gouvernement injustement, c'est de lire la liste des réunions que nous avons dans les jours qui viennent...

M. le Président.- ... Certes, et que nous avons déjà eues depuis le début...

M. le Ministre d'Etat.- ... Que nous avons fixées d'un commun accord. Comment pouvez-vous dire que le Gouvernement cherche à gagner du temps alors que le 8 avril M. VALERI vous fait une présentation complète des régimes de retraites, que le 10 avril, c'est-à-dire la semaine prochaine, nous avons une réunion sur les problèmes du logement, tous les problèmes du logement, toutes les questions concernant le logement ; que le 10 avril aussi, nous avons une Commission Plénière d'Etude sur l'usine d'incinération et la S.M.A. ; le 15 avril, une Commission Plénière d'Etude sur l'environnement ; le 16 avril une Tripartite S.B.M. ; le 6 mai une Commission Plénière d'Etude sur le programme législatif ; le 7 mai, une Commission Plénière d'Etude sur le commerce, le Centre Commercial de Fontvieille, la rue Caroline et le Larvotto ; le 8 mai une Commission d'Etude Plénière sur le nouveau Yacht Club et le 20 mai une Commission Plénière d'Etude sur la clôture des comptes 2013.

Si le Gouvernement cherchait à gagner du temps, il n'aurait pas accepté ce calendrier.

Donc, je regrette profondément et je le redis et j'espère que cet échange un peu vif...

M. le Président.- ... Mais sain.

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais le Ministre d'Etat ne peut pas tolérer que l'on fasse un procès d'intention de cette sorte au Gouvernement.

Je souhaite donc que l'année de travail qui s'ouvre devant nous repose sur la confiance. Pour sa part, le

Gouvernement joue la carte de la confiance et de l'échange d'informations.

M. le Président.- Je vous remercie de vos propos, Monsieur le Ministre.

Comme vous venez de le préciser : la confiance... et vous ne pouvez pas ignorer que les élus qui sont dans cet hémicycle puissent avoir des sentiments sur un certain nombre de pertes de temps, c'est normal et c'est la raison pour laquelle je vous ai dit et que je vous expliquais cela dans mes propos, sur la notion du temps qui parfois n'est pas la même de ce côté de l'avenue de Pins que de l'autre.

Je pense qu'il est également normal que nous en parlions.

Je suis très content que vous ayez énuméré le nombre de réunions à venir sans avoir d'ailleurs énuméré toutes celles qui ont eu lieu depuis le mois de janvier, c'est d'ailleurs une première depuis que je suis élu au Conseil National qu'il y ait eu autant de réunions à la suite des débats budgétaires, puisque normalement les mois de janvier, février et mars sont « relativement » calmes.

Vous avez ma confiance et celle des élus de la majorité qui ont voté le budget mais il est normal, Monsieur le Ministre, étant donné tout ce qui nous attend de prendre des décisions et de mettre en œuvre celles-ci.

Je prends acte de votre réaction un peu vive, vous êtes probablement surpris par mes propos qui ne sont absolument pas agressifs, qui sont juste des propos de reprise de session et tout à fait normaux, qui me paraissent aller dans le bon sens et je crois que dans les mois à venir nous démontrerons également à un certain nombre de Cassandres ou d'esprits malveillants, notre capacité d'avancer et de faire avancer le pays en totale concertation, ce n'est pas toujours facile mais je pense que nous y arriverons et que nous aurons de bons résultats.

En tous les cas je vous remercie de vos propos qui ont eu l'avantage de préciser les choses.

Nous allons, conformément à l'ordre du jour, passer à présent à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je présente ma candidature au poste de Vice-Président du Conseil National.

M. le Président.- Je vous remercie, M. Christophe STEINER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par M. le Secrétaire Général.

Je remercie par avance nos deux scrutateurs, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et M. Thierry CROVETTO de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—
(Dépouillement du scrutin
par les deux Conseillers Nationaux
assistés du Secrétaire Général).

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-trois.

Majorité absolue : Douze.

M. Christophe STEINER : Dix-neuf.

M. Christophe STEINER est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

M. Christophe STEINER, je vous adresse mes félicitations et vous avez la parole.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à nos colistiers qui nous ont tous les deux soutenus plus que majoritairement dans ce moment et je voulais vous dire à titre tout à fait personnel que, même si je ne suis pas vêtu de gris ce soir parce que je ne

suis pas Capucin je jouerai toujours auprès de vous le rôle du Père Joseph.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais dire, Monsieur le Président, que j'exprime au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, mes sincères félicitations à Monsieur STEINER pour sa brillante réélection.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et je vous prie de remercier le Gouvernement.

II.

RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Au Conseil National, ce sont traditionnellement les deux benjamins qui sont désignés Secrétaires.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, benjamine de notre Assemblée, absente, a fait savoir au Secrétariat Général qu'elle acceptait, cette année encore, les fonctions de Secrétaire.

Je demande donc à M. Thierry CROVETTO s'il accepte également d'être candidat aux fonctions de Secrétaire.

M. Thierry CROVETTO.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Si vous en êtes tous d'accord, je propose que ce soit Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, benjamine de la soirée, qui remplace Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN tout au long de cette Séance Publique.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, acceptez-vous cette mission pour cette Séance Publique ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, je suggère qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour éviter d'alourdir la procédure.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ? Il n'y a pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO aux postes de Secrétaires du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO sont donc élus Secrétaires du Conseil National pour l'année 2014.

III.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le Président.- Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des candidatures qu'il a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission des Finances et
de l'Economie Nationale*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 M. Jean-Louis GRINDA
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Jean-François ROBILLON
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

Je tiens à préciser que dans un souci de transparence, nous allons procéder, après chaque composition de Commission, à l'élection du Président de Commission.

Donc, qui souhaite être candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ?

M. Marc BURINI.- Monsieur le Président, je suis candidat à la Présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de voter à main levée pour la candidature de M. Marc BURINI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO,
 Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
 Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
 Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,
 MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
 Thierry POYET, Jacques RIT,
 Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
 Mme Valérie ROSSI,
 MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
 votent pour).*

M. Marc BURINI est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci beaucoup pour cet unanimité autour de la Finance et de l'Economie !

M. le Président.- Voilà.

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission des Intérêts Sociaux et
 des Affaires Diverses*

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 M. Jean-Louis GRINDA
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Jean-François ROBILLON
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous procédons à présent à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

M. Thierry POYET.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de cette Commission de voter à main levée pour la candidature de M. Thierry POYET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

(MM. Christophe STEINER, Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI et M. Pierre SVARA votent pour ; M. Jean-François ROBILLON s'abstient).

M. Thierry POYET est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Monsieur le Secrétaire Général, Commission suivante s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de Législation

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Mme Sophie LAVAGNA.- Monsieur le Président je vous confirme que je suis candidate à la Présidence de cette Commission.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de Législation de voter à main levée pour la candidature de Mme Sophie LAVAGNA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI, MM. Christophe STEINER
et M. Pierre SVARA
votent pour).*

Mme Sophie LAVAGNA est élue à l'unanimité Présidente de la Commission de Législation.

Nous arrivons à la dernière Commission permanente, celle des Relations Extérieures. Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture de sa composition.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Relations Extérieures

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autre candidature...

Oui, Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je souhaiterais être rajouté.

M. le Président.- Donc, il faut rajouter M. ROBILLON.

Je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission modifiée est ainsi adoptée.

(Adopté).

Je propose que nous procédions à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, Monsieur le Président, avec plaisir.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Y a-t-il d'autres candidats ? Oui, Monsieur PASQUIER ?

M. Bernard PASQUIER.- Je souhaite être candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Bien, Monsieur PASQUIER. Donc je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures s'ils souhaitent procéder au vote à main levée ou bien...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- Vous préférez à bulletin secret. Bien, alors nous allons procéder pour cette Commission au vote à bulletin secret puisque comme le prévoit notre Règlement intérieur, à la demande d'un seul Conseiller National nous pouvons procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

—————
*(Dépouillement du scrutin
par les deux secrétaires
assistés du Secrétaire Général).*
—————

M. le Président.- Merci beaucoup. Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-trois.

Majorité absolue : Douze.

M. Jean-Charles ALLAVENA : Dix-neuf.

M. Bernard PASQUIER : Quatre.

Monsieur ALLAVENA, vous êtes élu Président de la Commission des Relations Extérieures et je vous félicite.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président, merci à mes collègues et bienvenue à Monsieur PASQUIER pour la Commission de demain, ce sera un plaisir de continuer à travailler.

IV.

RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUVELLEMENT DE LEURS MEMBRES

M. le Président.- En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de l'Education et de la Jeunesse traitant des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette Commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Philippe CLERISSI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Eric ELENA
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 M. Christophe STEINER
 M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ?

M. Christian BARILARO.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de cette commission.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter à main levée pour la candidature de M. BARILARO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO,
 Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
 Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
 Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,
 MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
 Thierry POYET, Jacques RIT,
 Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI,
 MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
 votent pour).*

Monsieur Christian BARILARO, je vous félicite de votre réélection à la présidence de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président et merci à tout le monde.

M. le Président.- Une seconde commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de l'incontournable et importante *Commission du Logement*. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous laisse donner lecture de sa composition.

M. le Secrétaire Général.-

Commission du Logement

M. Jean-Charles ALLAVENA
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 M. Christian BARILARO
 M. Daniel BOERI
 M. Claude BOISSON
 M. Marc BURINI
 M. Philippe CLERISSI
 M. Thierry CROVETTO
 M. Jean-Michel CUCCHI
 M. Eric ELENA
 M. Alain FICINI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 Mme Sophie LAVAGNA
 M. Laurent NOUVION
 M. Bernard PASQUIER
 M. Thierry POYET
 M. Jacques RIT
 M. Christophe ROBINO
 Mme Valérie ROSSI
 Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Qui est candidat à la présidence de la Commission du Logement ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je me porte candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci Docteur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Michel CUCCHI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

(M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).

M. Jean-Michel CUCCHI est élu Président de la Commission du Logement. Je vous félicite et vous remercie Docteur de reprendre le leadership sur cette commission si importante. Monsieur le Ministre, nous aurons dès la semaine prochaine une réunion essentielle.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est avec plaisir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous rappelle enfin qu'en 2003, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, a été créée la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette commission ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Monsieur le Président, je souhaite être candidate.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter à main levée pour la candidature de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric Elena, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour).*

Mme FRESKO-ROLFO est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Mes félicitations, Madame.

En 2003, a également été créée la Commission de la Culture, devenue en 2008, Commission de la Culture et du Patrimoine. Je mets maintenant aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture. Qui souhaite avoir la responsabilité de la présidence de cette commission ?

M. Daniel BOERI.- Je souhaite poser ma candidature, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture et du Patrimoine de voter à main levée pour la candidature de M. Daniel BOERI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER
et Pierre SVARA
votent pour).*

M. Daniel BOERI est élu Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, toutes mes félicitations.

En 2008, était créée la Commission Spéciale de l'Environnement et du Cadre de vie.

Je mets aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission de l'Environnement
et du Cadre de Vie*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons élire le Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Qui souhaite assurer la présidence de cette commission ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Président, avec l'accord de tout le monde, je voudrais poursuivre cette tâche.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA. Je vous rappelle que comme pour l'année 2013, la majorité a proposé la présidence de cette commission à un membre de la minorité en la personne de M. GRINDA et s'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de voter à main levée pour la candidature de M. GRINDA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel Cucchi,
Eric Elena, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour).*

Monsieur GRINDA je vous félicite pour votre réélection.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je remercie l'ensemble des collègues.

M. le Président.- Je rappelle que la majorité issue du scrutin du 10 février 2013 a proposé, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, la création d'une Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission spéciale en charge
de la modification de la loi électorale
ainsi que de la loi sur l'organisation
et le fonctionnement du Conseil National*

M. Jean-Charles ALLAVENA

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Daniel BOERI

M. Claude BOISSON

M. Marc BURINI

M. Philippe CLERISSI

M. Thierry CROVETTO

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Eric ELENA

M. Alain FICINI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Jean-Louis GRINDA

Mme Sophie LAVAGNA

M. Laurent NOUVION

M. Bernard PASQUIER

M. Thierry POYET

M. Jacques RIT

M. Jean-François ROBILLON

M. Christophe ROBINO

Mme Valérie ROSSI

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Christophe STEINER

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général.

Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons élire le Président de la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Monsieur RIT ?

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de voter à main levée pour la candidature de M. Jacques RIT.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour).*

Monsieur RIT je vous félicite pour cette réélection à la tête de cette commission spéciale très importante.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie également mes collègues pour l'unanimité de ce vote.

M. le Président.- Merci.

V.

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

M. le Président.- L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de Placement des Fonds

(3 Délégués – 3 candidats)

M. Marc BURINI

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Bernard PASQUIER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission mixte d'Etude
pour les Grands Travaux*

(5 Délégués – 5 candidats)

M. Claude BOISSON

M. Philippe CLERISSI

M. Jean-Michel CUCCHI

M. Alain FICINI

M. Jacques RIT

M. le Président S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

M. le Secrétaire Général.-

*Commission mixte d'Etude
du Problème du Logement*

(3 Délégués – 1 suppléant)

3 candidats au poste de Délégué :

M. Claude BOISSON

M. Jean-Michel CUCCHI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

1 candidat au poste de Suppléant :

M. Thierry POYET

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission consultative de coopération
avec la S.B.M.*

(5 Délégués – 5 candidats)

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. Christian BARILARO

M. Claude BOISSON

M. Eric ELENA

M. Jean-Louis GRINDA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de Réforme des Codes

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Alain FICINI

Mme Sophie LAVAGNA

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

La délégation est ainsi adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-*Comité Consultatif pour la Construction*

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Philippe CLERISSI

M. Laurent NOUVION

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de ce Comité aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, Délégation suivante s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-*Comité Supérieur d'Urbanisme*

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Alain FICINI

M. Laurent NOUVION

M. le Président.- Il y a une petite erreur, à la place de M. FICINI il faut mettre M. Philippe CLERISSI, il faut modifier la délégation, je vous remercie.

M. le Secrétaire Général.-*Comité Supérieur d'Urbanisme*

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Philippe CLERISSI

M. Laurent NOUVION

M. le Président.- Je vous remercie. Donc, une fois cette modification faite, je mets cette composition aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Comité suivant.

M. le Secrétaire Général.-*Comité de l'Education Nationale*

(3 Délégués – 3 candidats)

M. Christian BARILARO

M. Bernard PASQUIER

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de ce Comité aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

M. le Secrétaire Général.-*Commission des Bourses d'Etudes*

(3 Délégués – 1 Suppléant)

3 candidats au poste de Délégué :

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Christian BARILARO

M. Bernard PASQUIER

1 candidat au poste de Suppléant :

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de la Commission suivante.

M. le Secrétaire Général.-

Commission Nationale des Sports

(3 Délégués – 3 candidats)

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie, Commission suivante.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de l'Aide à la Famille monégasque

(1 Délégué – 1 Suppléant)

1 candidat au poste de Délégué :

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

1 candidat au poste de Suppléant :

M. Thierry POYET

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adoptée).

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Concessions de Services publics

(4 Délégués – 4 candidats)

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. Claude BOISSON

M. Thierry CROVETTO

M. Thierry POYET

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Comité Supérieur du Tourisme

(3 Délégués – 3 candidats)

M. Christian BARILARO

M. Alain FICINI

M. Jean-Louis GRINDA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de ce Comité aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adoptée).

M. le Secrétaire Général.-

*Commission spéciale consultative pour le
Commerce et l'Industrie*

(1 Délégué – 1 Suppléant)

1 candidat au poste de Délégué :

M. Philippe CLERISSI

1 candidat au poste de Suppléant :

M. Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission spéciale aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

M. le Secrétaire Général.-

*Commission administrative
de l'Académie de Musique*

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Daniel BOERI

Mme Valérie ROSSI

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques

(2 Délégués – 2 candidats)

M. Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, délégation suivante je vous prie.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Colonies de Vacances

(3 Délégués – 3 candidats)

M. Christophe ROBINO

M. Jean-François ROBILLON

M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, toujours à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adoptée).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

*Commission d'Assistance
aux entreprises en difficultés*

(1 Délégué – 1 Suppléant)

1 candidat au poste de Délégué :

M. Philippe CLERISSI

1 candidat au poste de Suppléant :

M. Jean-Charles ALLAVENA

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

S'agissant de la *Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale*, je vous rappelle qu'a été désigné, lors de la Commission Plénière d'Etude du 6 décembre 2013, M. Thierry POYET en qualité de Délégué, pour une durée de trois ans renouvelables, d'ailleurs confirmé par la parution au Journal de Monaco le 7 février 2014.

Nous passons donc à la Commission suivante, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de l'Industrie Cinématographique

(1 Délégué – 1 candidat)

M. Daniel BOERI

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidats, je mets donc la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

*Conseil Scientifique de la Statistique
et des Etudes Economiques*

(1 Représentant – 1 candidat)

M. Marc BURINI

M. le Président.- Merci. S'il n'y en a pas, je mets aux voix, à main levée, la candidature de M. Marc BURINI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

VI.

**RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS ET
BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

M. le Président.- L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Lors de la Séance Publique du 17 décembre 2013, nous avons procédé à la désignation, pour l'année 2014, de nos représentants à l'*Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe* qui demande que la composition de cette délégation lui soit communiquée par année civile, ce qui a été fait.

Je vous rappelle que la *Délégation à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe* est composée des membres permanents suivant :

Président de la Délégation : M. Jean-Charles ALLAVENA

Déléguée : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléants : M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER

Nous débutons avec l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de *l'Union Interparlementaire*.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de *l'Union Interparlementaire* dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures enregistrées.

M. le Secrétaire Général.-

*Délégation du groupe monégasque
de l'Union Interparlementaire*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous procédons à présent à l'élection du Président de cette Délégation. Je rappelle que seuls votent les membres qui composent cette Délégation. Qui souhaite être candidat à la présidence de la *Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire* ?

M. Alain FICINI.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. Alain FICINI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Alain FICINI est élu Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

M. Alain FICINI.- Je remercie l'ensemble de mes collègues. Merci.

M. le Président.- Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président de cette même Délégation.

Qui est candidat à la Vice-Présidence ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

S'il n'y a pas d'autres candidats, je propose aux Membres de la Délégation de voter pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, vous êtes Vice-Président de notre Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

En ce qui concerne *l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*, la Section monégasque est également,

par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons procéder à la désignation des Membres de la Délégation permanente de cette Section.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, de nous donner lecture des candidatures de la Délégation, s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-

*Délégation de la section monégasque
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Jean-François ROBILLON
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Merci. Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

S'agissant de la présidence de la *Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*, il est de tradition que le Président du Conseil National pose sa candidature, ce que je fais bien volontiers.

Je propose donc aux Membres de cette délégation de voter à main levée pour ma candidature.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour ;
M. Jean-François ROBILLON s'abstient).*

Merci beaucoup. Qui souhaite être candidat à la Vice-Présidence de cette même Délégation ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je souhaite, Monsieur le Président, être candidat à la Vice-Présidence de cette Délégation.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux membres de cette Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

*(Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO,
Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour ;
M. Jean-François ROBILLON s'abstient).*

M. Jean-Charles ALLAVENA est élu Vice-Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire.

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

M. le Secrétaire Général.-

*Délégation monégasque
à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation
pour la Sécurité et la Coopération en Europe*

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Daniel BOERI
M. Claude BOISSON
M. Marc BURINI
M. Thierry CROVETTO
M. Jean-Michel CUCCHI
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Sophie LAVAGNA
M. Laurent NOUVION
M. Thierry POYET
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
Mme Valérie ROSSI
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
M. Christophe STEINER
M. Pierre SVARA

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

Oui, Monsieur PASQUIER ?

M. Bernard PASQUIER.- Je voudrais que mon nom soit rajouté, Monsieur le Président.

M. le Président.- Parfait. Monsieur le Secrétaire Général, notez qu'il faut rajouter M. PASQUIER.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation, avec M. PASQUIER ajouté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous procédons à présent à l'élection du Président de cette Délégation. Qui souhaite être candidat à la présidence de la *Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe* ?

M. Alain FICINI.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

S'il n'y a pas d'autres candidats, je propose aux Membres de cette Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. Alain FICINI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Alain FICINI,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mme Valérie ROSSI,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour).*

M. Alain FICINI est élu Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Qui souhaite être candidat à la Vice-Présidence de cette même Délégation ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je présente ma candidature, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres candidats, je propose aux Membres de cette Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. ALLAVENA est élu Vice-Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Nous poursuivons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

M. le Secrétaire Général.-

Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Christian BARILARO
M. Alain FICINI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous Procédons à présent à l'élection du Président de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Qui est candidat à la présidence de cette Délégation ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Monsieur le Président, je souhaite être candidate.

M. le Président.- Merci, Madame. S'il n'y a pas d'autres candidats, je propose de voter à main levée pour la candidature de Mme AMORATTI-BLANC.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

(MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA, votent pour).

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC est élue Présidente de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Nous terminons avec la désignation de deux Délégués du Conseil National à la l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

Monsieur le Secrétaire Général, veuillez donner lecture des candidatures.

M. le Secrétaire Général.-

Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

M. Jean-Charles ALLAVENA
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

VII.

**ANNONCE DE PROPOSITIONS DE LOI
DEPOSEES SUR LE BUREAU
DU CONSEIL NATIONAL
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

M. le Président.- En vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient de vous faire part également du récent dépôt sur le Bureau du Conseil National de trois propositions de loi. Il s'agit de la :

1. Proposition de loi, n° 211, de M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA portant création de l'activité de Multi Family Office

Elle a été déposée le 1^{er} avril 2014 sur le Bureau du Conseil National et je propose, compte tenu de son objet, qu'elle soit officiellement renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

Monsieur BURINI, vous souhaitez vous exprimer sur cette proposition de loi, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, la majorité dépose sur le Bureau du Conseil National une proposition de loi portant création en Principauté de l'activité de Multi Family Office.

Ces structures sont des entités constituées *ad hoc* afin d'assurer la gestion et la préservation du patrimoine de familles et trouvent leur origine dans les pays anglo-saxons.

La notion de Multi Family Office induit la prise en charge de plusieurs biens familiaux et les services proposés peuvent être divers, riches et variés, la gestion du patrimoine devant être prise ici dans son acception la plus large.

Ces structures devront nécessairement avoir un haut niveau de compétence afin d'adapter leur offre aux besoins des familles.

Cependant, cette activité en plein essor ne demeure que très peu réglementée à ce jour dans le monde. Il apparaît nécessaire, pour la majorité Horizon Monaco, que la Principauté étende et enrichisse son offre de services financiers en se positionnant de manière innovante dans ce secteur, dans une double logique d'excellence et de sécurité de la place monégasque.

Dès lors, la proposition de loi déposée aujourd'hui souhaite encadrer juridiquement une activité répondant à un besoin en créant les conditions nécessaires à l'émergence à Monaco d'une nouvelle catégorie de services professionnels.

Le dispositif proposé s'inscrit donc comme un élément complémentaire pour accroître et développer les services offerts aux résidents et en attirer de nouveaux, de plus en plus demandeurs d'assistance en matière patrimoniale. Cette proposition de loi a vocation à répondre à une demande, et devenir une source de recettes nouvelles pour l'Etat ; des recettes auxquelles la majorité est très attachée car seules garantes de la pérennité de notre développement et du maintien de notre modèle social.

La majorité s'inscrit ainsi en toute cohérence avec la politique menée par le Gouvernement Princier tendant à promouvoir l'image de la Principauté, à améliorer l'accueil des nouveaux résidents et à les sédentariser en enrichissant l'offre de services.

La majorité Horizon Monaco espère que le Gouvernement saura reprendre très rapidement cette proposition de loi qui constitue un engagement important du projet politique pour lequel les Monégasques se sont majoritairement prononcés l'année dernière.

Cette proposition de loi sera examinée lors des prochaines séances législatives et en tant que Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, j'espère qu'elle obtiendra l'unanimité de vos votes.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Nous poursuivons avec la

2. Proposition de loi, n° 212, de M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA portant création d'une aide financière de l'Etat aux prêts étudiants

Cette proposition de loi a également été déposée au Conseil National le 1^{er} avril 2014. Je propose qu'elle soit renvoyée devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

Monsieur BARILARO, un mot sur cette proposition de loi, je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, la majorité dépose aujourd'hui sur le Bureau du Conseil National une proposition de loi portant création d'une aide financière de l'Etat aux prêts étudiants.

Ce point du programme d'Horizon Monaco se pose dans le droit fil du niveau d'excellence de l'ensemble du système éducatif monégasque, qui affiche des résultats qui frôlent chaque année les 100 % de réussite au baccalauréat. La Principauté de Monaco a toujours cru que la jeunesse était l'avenir de ce petit pays. Elle a eu une volonté d'avoir des compatriotes excellentement formés qui pourraient rapporter leurs compétences et servir leur pays.

Trop souvent, le montant des bourses d'études, bien que parfois conséquent, ne permet pas d'absorber l'ensemble des frais nécessaires à une poursuite d'études. La bourse couvre ou aide à couvrir les frais d'inscription mais ne permet pas non plus à l'étudiant

de payer l'ensemble des frais, surtout s'il décide de quitter la région.

La majorité Horizon Monaco est donc consciente que même si l'Etat ne peut pas tout, il est nécessaire de permettre à nos compatriotes de financer leurs ambitions.

Tous les étudiants devraient pouvoir avoir la chance de financer les études qu'ils souhaitent. C'est pourquoi les élus de la majorité désirent faciliter l'engagement financier des jeunes souhaitant poursuivre des études en leur proposant, en surplus de la bourse d'étude qui leur est annuellement versée, un système de prêt garanti par l'Etat.

Nous souhaitons ainsi que le Gouvernement reprenne rapidement cette proposition de loi qui a pour unique ambition de contrebalancer des difficultés que certains de nos étudiants rencontrent actuellement, lorsqu'à l'étranger leur nationalité les oblige à payer des droits d'inscription exorbitants par rapport à d'autres étudiants.

Dès lors, la majorité Horizon Monaco envisage de travailler avec les services de l'Etat, ainsi qu'avec les établissements de crédit de la place, pour que ce projet cher aux élus de la majorité, cher aux compatriotes qui nous ont accordé leur confiance l'an dernier, puisse trouver une application pratique, rapide et efficace afin d'aboutir.

Cette proposition de loi, comme celle de M. BURINI, sera examinée lors des prochaines séances législatives et j'espère qu'elle pourra avoir la majorité de l'ensemble des élus de cet hémicycle.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Un troisième texte, il s'agit de la

3. Proposition de loi, n° 213, de M. Eric ELENA, M. Jean-Louis GRINDA, M. Bernard PASQUIER et M. Jean-François ROBILLON relative au chef de foyer

Cette proposition de loi est arrivée sur le Bureau du Conseil National le 1^{er} avril 2014. Compte tenu de son objet, je propose qu'elle soit renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

Monsieur PASQUIER, vous m'avez fait part de votre souhait de vous exprimer, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques jours nous avons célébré la Journée de la Femme. Ceci a donné lieu à de nombreuses déclarations dénonçant la discrimination dont souffrent les femmes. Cette discrimination contre les femmes existe pratiquement partout dans le monde, à Monaco, elle existe aussi dans nos textes au mépris de notre Constitution. Son article 17 dit : « *les Monégasques sont égaux devant la loi, il n'y a pas entre eux de privilège* ». Pourtant, la définition du chef de foyer retenue par le droit monégasque pour désigner la personne qui pourra faire bénéficier ses ayants droits de certaines prestations sociales, repose sur une discrimination fondée sur le sexe.

Le Gouvernement le reconnaît puisqu'il a émis une réserve à la Convention de l'O.N.U. sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette discrimination sexuelle est aussi une raison pour laquelle Monaco n'a pas signé le protocole n° 1 à la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Principauté ne pouvant ainsi être poursuivie devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur le fondement de l'article 14 de ladite Convention.

Nous pensons qu'il est possible, si ce n'est de supprimer, tout au moins de réduire l'importance de la discrimination opérée entre hommes et femmes quant à l'attribution de la qualité de chef de foyer, sans pour autant, Monsieur VALERI, mettre à mal la situation financière des Caisses Sociales.

Pour ce faire, il est proposé de s'appuyer sur le principe d'égalité des traitements des nationaux prévu dans notre Constitution et de permettre aux hommes et aux femmes, dès lors qu'ils ont la nationalité monégasque, de pouvoir pareillement prétendre à l'attribution de la qualité de chef de foyer. Le principe de subsidiarité ne serait par conséquent pas totalement abandonné mais serait limité aux seules femmes de nationalité étrangère.

Le nombre de femmes monégasques qui pourront demander à avoir la qualité de chef de foyer ne sera

pas de nature à obérer le financement des prestations sociales.

Nous espérons que ce texte recevra le soutien des élus de la majorité et du Gouvernement car c'est une proposition *a minima* qui pourrait être étendue aux enfants du pays et pourquoi pas aux résidents. Le Gouvernement, les organismes sociaux, auront tout loisir durant la période légale requise pour la transformation en projet de loi, d'étudier plus précisément les implications financières de telles options.

Les auteurs de la présente proposition de loi ont bien conscience du fait que la discrimination sexuelle actuellement en vigueur se transformerait en une politique de préférence nationale basée sur la nationalité car nous pensons que la préférence nationale doit bénéficier aussi aux femmes monégasques.

Après la loi sur la transmission de la nationalité par mariage quel que soit le sexe et la loi sur la dépénalisation de l'avortement dans certaines conditions dans la précédente législature, après la proposition de loi sur le pacte de vie commune et la proposition de loi sur le mandat de protection future, la minorité continue aujourd'hui son travail législatif pour parfaire l'égalité entre les sexes et faire de Monaco un pays plus juste et plus moderne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

VIII.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le Président.- Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Marc BURINI, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais donner lecture de l'état d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

1. Projet de loi n° 904, prononçant la désaffectation, avenue Pasteur de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Ce texte, transmis au Conseil National le 5 septembre 2012, a été déposé en Séance Publique le 26 septembre 2012 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 12 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 28 novembre 2013. Celles-ci seront l'objet d'une prochaine étude en Commission.

2. Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique le 18 juin 2013 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013. Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour lui faire part de l'insatisfaction des membres de la Commission à la lecture des réponses formulées et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

La Commission demeure désormais dans l'attente de la réponse du Gouvernement.

3. Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)

Le projet de loi n° 914 a été déposé au Conseil National le 30 juillet 2013 à la suite d'une requête

de la Commission. En effet, le caractère divers et transversal du projet de loi n° 907 avait conduit la Commission à procéder à une étude du texte Livre par Livre.

Dans ce cadre, et afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la Commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Toutefois, les membres de la Commission restent unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement et maintiennent leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

La Commission reste convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de cette méthode qui permettrait d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités. En l'occurrence, le Livre premier précédemment évoqué pourrait être proposé au vote dans les meilleurs délais.

La Commission a achevé l'étude du Livre premier consacré au droit des affaires et de la structure de l'entreprise, ainsi que l'étude des Livres II et III, respectivement consacrés aux activités financières et au droit immobilier. Le 6 février 2014, un groupe de travail a rencontré les professionnels concernés lors d'une réunion de travail au cours de laquelle ils ont présenté leurs observations.

Ainsi, si le Gouvernement avait consenti à scinder le texte, loin d'être un aveu de faiblesse, cette démarche aurait permis de présenter dès le mois de juin à l'approbation de l'Assemblée, le Livre III « du droit immobilier » contenant deux textes très attendus à savoir le renforcement de la sécurité juridique portant sur les immeubles et les obligations nouvelles de transcription ainsi que l'introduction du bail à usage de bureau qui se verra conférer un régime autonome.

4. Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 30 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

Son étude n'a pas encore débuté. Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus avant, les membres de la

Commission souhaiteraient que la méthode de travail soit revue.

5. Projet de loi, n° 916, prononçant la désaffectation, rue des Giroflées, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Ce texte, transmis au Conseil National le 12 août 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission ce jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 20 septembre 2013.

Demeurant dans l'attente des réponses du Gouvernement, une lettre de relance lui a été adressée le 29 janvier 2014.

Finalement, le Conseil National a été rendu destinataire desdites réponses par courrier en date du 4 février 2014. Celles-ci seront l'objet d'une prochaine étude en Commission.

6. Projet de loi, n° 919, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 3 octobre 2013. Déposé officiellement en Séance Publique aujourd'hui, il a été renvoyé ce même jour devant la Commission.

L'objet de ce texte est d'autoriser un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel afin de couvrir le déficit budgétaire de l'Exercice 2011.

L'examen de ce projet de loi n'a pas débuté.

Merci beaucoup.

M. le Président. - Monsieur BURINI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Thierry POYET en sa qualité de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Thierry POYET. - Merci, Monsieur le Président.

Avant d'évoquer l'avancée des textes au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, permettez-moi d'évoquer l'organisation que nous avons mise en place au sein de la CISAD.

La nouvelle législature a adopté, lors de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du 5 mars 2013, une nouvelle organisation du travail, consistant à doter cette Commission de deux vice-présidences. Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN a été élue Vice-Présidente de la Commission en charge du Travail et de l'Emploi, et Monsieur Christophe ROBINO, Vice-Président de la Commission en charge de la Santé. Le renouvellement des Vice-Présidents sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission.

Venons-en à présent à l'avancée des textes au sein de la Commission.

Une fois n'est pas coutume je vais commencer par les textes qui n'ont pas encore été étudiés.

1. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette Commission lors de la Séance Publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

2. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire

Arrivé sur le Bureau du Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de la Séance Publique du 21 juin 2012.

Une première rencontre avec le collègue des chirurgiens-dentistes a eu lieu, l'examen du texte a débuté en Commission le 13 mars dernier. L'objectif de la Commission est de communiquer au Gouvernement avant l'été une liste de questions et d'observations.

3. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat

Ce texte est arrivé sur le Bureau du Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 30 janvier 2012 par la précédente mandature, seule et unique réunion consacrée à ce sujet.

Les membres de la CISAD de la nouvelle mandature ont réellement commencé le travail d'étude à l'occasion de la Commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné rapporteur.

Des représentants du bureau de l'Association des Fonctionnaires monégasques et des syndicats des Agents de l'Etat et de la Commune ont été reçus tout au long de l'étude.

La Commission a élaboré une première liste d'observations et de questions, qui vient d'être envoyée au Gouvernement. En effet, hier soir la Commission en a validé le contenu.

4. Projet de loi n° 893, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 novembre 2011, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen du texte a commencé dès la nouvelle mandature, avec la mise en place de la nouvelle Commission. Les membres ont pris connaissance de l'ensemble des travaux effectués par leurs prédécesseurs et ont souhaité poursuivre les consultations avec les représentants de l'Ordre des Architectes et ceux de la Mairie, reçus respectivement les 14 mai et 4 juin 2013.

Après avoir relevé l'existence d'un nombre important de renvois à des dispositions réglementaires d'application, à savoir près de vingt renvois pour un texte comportant 79 articles, les membres de la Commission ont formulé le souhait auprès du Gouvernement, d'être rendus destinataires de leurs contenus (courrier en date du 26 avril 2013).

Une première liste d'observations et de questions avait été adressée au Gouvernement le 1^{er} juillet 2013. Au regard des précisions apportées par le Gouvernement (courrier de réponse en date du 4 octobre 2013), la commission a pris la responsabilité de procéder à des amendements de suppression concernant le bâti, le Gouvernement éprouvant des difficultés à communiquer les textes d'application relatifs à cette partie. Les amendements ont ainsi été communiqués au Gouvernement en date du 16 décembre 2013.

La Commission a fait de ce projet de loi une priorité.

Faut-il rappeler que ce texte a été déposé à la CISAD depuis près de deux ans et demi. Nous avons décidé de passer en priorité la partie du texte qui semblait la plus aboutie, nous permettant de donner à ces personnes vulnérables des droits qu'elles attendent depuis trop longtemps. Or, malgré cette décision de bon sens, je regrette que nous n'ayons toujours pas reçu de réponse à notre courrier car le temps passe et l'échéance d'un vote lors de la Session de Printemps semble de plus en plus difficile à tenir. Et nous n'oublions pas l'engagement du Gouvernement à communiquer un nouveau texte relatif au bâti et à l'accessibilité, pour un vote avant la fin de l'année 2014 – le temps presse, Madame et Messieurs du Gouvernement.

Nous le devons tous aux personnes en situation de handicap. Nous ne pouvons plus attendre, attendre et attendre encore. Chacun peut le comprendre. Vous pouvez compter sur notre détermination à avancer et sur le travail de la Commission, tout comme nous comptons sur votre réactivité.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Nous poursuivons avec Mme Sophie LAVAGNA, Présidente de la Commission de Législation.

M. Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire l'état d'avancement des textes devant la Commission de Législation.

1. Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé le même jour devant la commission.

L'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé lors de la session d'automne 2013.

En date du 5 décembre 2013, le Conseil National a adressé un courrier au Gouvernement rappelant deux points de désaccord qui avaient paralysé le vote de ce texte lors de la Séance Publique du 7 décembre 2011.

Depuis lors, la Commission est toujours dans l'attente du dépôt d'un projet de loi d'autorisation de

ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu.

En effet, l'étude du texte ne saurait être reprise sans que le Gouvernement ne prenne position sur ce sujet.

2. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

Le 13 janvier 2014, un groupe de travail a rencontré le Chef de Service de l'Aviation Civile, M. Bruno LASSAGNE, lors d'une réunion de travail au cours de laquelle il a présenté ses nouvelles observations sur le texte.

A l'occasion de la réunion de commission du 16 janvier 2014, M. Christophe STEINER a été désigné Rapporteur de ce texte.

L'examen du texte, article par article, a donc débuté en début d'année.

3. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Lors de la session de printemps, l'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé. M. Philippe CLERISSI a notamment été désigné rapporteur et un texte consolidé a été établi par la Commission de Législation.

Celui-ci a été transmis au Gouvernement le 13 juin 2013.

Toutefois, le 17 février 2014, un groupe de travail a rencontré Monsieur le Délégué aux Affaires Juridiques lors d'une réunion de travail au cours de laquelle certains points ont été éclaircis. Le Conseil National reste dans l'attente de la position du Gouvernement au sujet du texte consolidé.

4. Projet de loi, n° 909, modifiant l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942, réglementant le titre et la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes de la Principauté

Arrivé au Conseil National le 13 février 2013, ce projet de loi a été renvoyé devant la Commission de Législation lors de la Séance Publique d'Investiture du 21 février 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

5. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé

Ce projet de loi, d'origine parlementaire, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Monsieur Marc BURINI a été désigné rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 20 février 2014. Un groupe de travail a été également désigné lors de cette même réunion et a entrepris de consulter les professionnels concernés par ce texte afin qu'ils apportent leur expertise.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie Madame LAVAGNA.

Monsieur Daniel BOERI, en votre qualité de Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1^{er} février 2010 et adoptée en Séance Publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la Commission et des sachants monégasques concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion, ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte, experts et sachants.

Ainsi, la Commission a déjà eu l'occasion de recevoir :

Plutôt que de donner la liste nominative, je dirai que nous avons auditionné une douzaine de personnes : un historien, le Directeur du Nouveau Musée National de Monaco ; le Conservateur en Chef au Nouveau Musée National de Monaco ; trois représentants de l'Ordre des Architectes ; le Président du Comité des Traditions Monégasques ; le Directeur des Archives Audiovisuelles ; le Président de la Chambre Patronale du Bâtiment et dernièrement, un ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture français ainsi que plusieurs membres du Gouvernement Princier.

Fort de ces nouvelles connaissances, la commission va entreprendre, maintenant, l'analyse du projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOERI.

A présent, nous écoutons M. le Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Monsieur GRINDA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la Commission. L'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé lors de la session de Printemps 2013.

Concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la Session d'Automne 2013, la Commission s'est prononcée, à l'unanimité des présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure.

La Commission est parvenue au terme de l'étude du texte dans sa globalité en prenant en considération les réponses du Gouvernement datant des 14 février et 13 mai 2013.

En date du 12 mars 2014, la Commission a transmis au Gouvernement un nouveau texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions a été présentée au Gouvernement.

En fonction des réponses que le Gouvernement entendra donner, la Commission espère pouvoir inscrire ce texte au vote de la Haute Assemblée lors de la Session d'automne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Pour finir, je passe maintenant la parole à Monsieur Jacques RIT, en sa qualité de Président de la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Donc, un point d'étape sur le travail de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

S'il peut paraître un peu encombrant, le nom de cette commission a le mérite de nous informer des deux thèmes auxquels cette dernière, pour la durée de la législature en cours, consacra l'essentiel de son travail.

Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Le projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, a été, depuis la commission du 11 avril 2013, traité en priorité. Les raisons de ce traitement prioritaire sont multiples, mais la date déjà bien lointaine de la promulgation de cette loi constitue, à elle seule, un raison majeure. Cinquante ans, c'est son âge. Ce texte avait déjà force de loi alors que plusieurs de vos élus n'étaient pas encore de ce monde.

Et pour qu'il soit en phase avec tout ce que cinquante années ont pu apporter en termes d'évolution au sein de notre société, il va sans dire qu'il doit subir une profonde rénovation.

D'ailleurs, pour que, de législature en législature, le Conseil National puisse continuer à s'organiser et à fonctionner, certaines évolutions se sont faites « par l'usage », évolutions qu'il est cependant grand temps de fixer dans la loi. D'autant plus que de sporadiques manifestations d'agitation outrée au sein de la minorité de ce Conseil, manifestations dont la presse locale se fait régulièrement l'écho, m'incitent à rappeler que, nos Institutions ne fonctionnant en principe pas sur la base du droit coutumier, la seule loi qui s'impose à ce jour à la Haute Assemblée est, encore, celle de juillet 1964. Et, au-delà des évidentes nécessités que j'évoquais plus haut, j'interpréterai volontiers cette agitation comme un impatient souhait de voir aboutir, dans cette matière complexe, le délicat travail de cette commission dédiée.

Alors, ne relâchons pas l'effort important déjà fourni par l'ensemble des élus, toutes tendances confondues, au sein d'une commission où règne, j'en suis infiniment reconnaissant, un principe de respect mutuel. Et nous aboutirons bientôt.

Pour apporter plus de précisions sur l'avancée des travaux en cours, j'ajouterai qu'après avoir examiné et, le cas échéant, amendé l'ensemble des articles du projet de loi n° 871, les membres de la commission vont entamer la relecture du texte consolidé. Mais auparavant, dans 8 jours, une réunion de la commission sera consacrée au thème des droits de la minorité, réunion au cours de laquelle certaines avancées seront très certainement formalisées, comme, par exemple, inscrire la représentativité de l'opposition dans le Bureau du Conseil National. Cela, bien sûr, dans un respect attentif des termes de notre Constitution.

Le travail de la commission sur la modification de la loi électorale a, bien sûr, été figé par le choix de consacrer l'essentiel de l'activité de celle-ci à la loi d'organisation. Mais ce thème hautement sensible a probablement bénéficié de ce délai supplémentaire propice à la réflexion. En effet, le sujet doit d'abord être très précisément délimité. Le texte de loi actuel traite à la fois des élections communales et des élections nationales. Un texte de loi plus récent aborde l'aspect financier des campagnes électorales, et il est, de toute évidence, peu envisageable de modifier la loi électorale sans modifier également ce texte.

Enfin, l'actuelle majorité a appelé de ses souhaits, dès la séance inaugurale de cette législature, le dépôt

par le Gouvernement de deux textes de loi traitant respectivement de la protection juridique de la personne du candidat, et de l'utilisation des Médias lors des campagnes électorales. Ces différents éléments interagissent entre eux comme un jeu de Mikado, d'autant plus qu'il faut y intégrer des retouches, annoncées par la majorité dans son programme électoral, en ce qui concerne le mode de scrutin. Un contexte global qui, sur un sujet de niveau existentiel pour le monde politique monégasque, nous incite à nous presser lentement, et, en pleine conviction, à rejeter de principe, quand il nous est proposé, le travail dans l'urgence et ses éventuels effets malins, assumant volontiers le risque de voir ce réflexe de sagesse instinctive interprété de manières fort variées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RIT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

Toutefois, pour la parfaite information des Monégasques, j'invite également les Présidents des Commissions des Relations Extérieures, de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et du Logement à compléter cette présentation par un exposé récapitulatif s'agissant des travaux en cours.

Je donne tout d'abord la parole à M. Jean-Charles ALLAVENA en sa qualité de Président de la Commission des Relations Extérieures, pour qu'il nous fasse part de l'état des lieux des travaux de sa commission.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi avant de commencer de vous féliciter très sincèrement de votre réélection à l'unanimité de notre majorité Horizon Monaco.

Que nous ayons eu, vous et moi, et ce bien avant février 2013, des débats, des divergences sur la forme ou sur la méthode, c'est un fait et nous l'assumons tous les deux, parce que le seul objectif a toujours été d'améliorer le fonctionnement du groupe et de l'Institution. Comme je ne vois pas de raison que nos mauvais caractères respectifs changent d'un coup, il y en aura sans doute d'autres... et c'est tant mieux.

Ceux qui, à partir de là extrapolent et voudraient y voir une crise politique de fond, ceux qui soufflent sur de prétendues braises pour essayer de faire croire à une division, entre vous et moi, entre le mouvement Rassemblement et Enjeux que je préside et vous, ou entre les différentes composantes de notre majorité, ceux-là prennent leurs fantasmes pour des réalités et se trompent lourdement.

Je le dis, je le redis sans ambiguïté, si la forme est à mon sens perfectible, rien ne nous sépare sur le fond, c'est pourquoi je suis à vos côtés depuis sept ans, et votre réélection ce soir en est un signe clair...

M. le Président.- ... Merci de vos propos, Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- S'agissant de la Commission des Relations Extérieures, je vous remercie, chers collègues, de m'avoir fait l'honneur et le plaisir de me renouveler votre confiance pour la présider et je me réjouirais presque que cette commission soit la seule qui ait fait l'objet d'un duel électoral, cela fera sûrement plaisir au Conseil de l'Europe. Comme nous nous verrons dès demain midi pour sa prochaine réunion, je vous demanderai, dès l'ouverture, de bien vouloir renouveler aussi le mandat de ma Vice-Présidente, Nathalie AMORATTI-BLANC.

Cette Commission des Relations Extérieures a toujours été un peu différente des autres, dans la mesure où elle reçoit et produit très peu de textes. Un seul l'an dernier, la loi de ratification de la Convention cybercriminalité, votée à l'unanimité. Aucun à ce jour ou à l'horizon dans la mesure où la Convention de Lanzarote, dont le Gouvernement nous a annoncé la ratification, ne nécessite pas de texte de loi, et on peut penser qu'il en sera de même de la Convention d'Istanbul, dont je rappelle, avec Béatrice FRESKO-ROLFO, que nous en espérons aussi la ratification prochaine.

Ce temps que nous ne passons pas à étudier ou produire des textes, nous le passons à l'étranger, pour représenter le Conseil National auprès des organismes internationaux.

Nous le faisons avec sérieux, assiduité, motivation mais aussi avec nos convictions. Nous avons la faiblesse, ou plutôt la force, de penser qu'elles ont au moins autant de valeur que celle de ceux qui, bien que désavoués l'an dernier par les Monégasques, continuent à vouloir nous donner des leçons, par presse interposée.

Vous le savez, je suis un homme de débat, j'ai le plus grand respect pour les opinions des autres et ceux qui viennent à ces Commissions des Relations Extérieures, ont pu y noter la transparence et l'état d'esprit des dialogues. Cela ne va pas changer et il me paraît légitime que tous puissent développer leurs idées et débattre.

Mais développer ses idées ne signifiera jamais, pour moi, propager des contrevérités, ou des allégations nauséabondes, dont on ne sait pas si elles sont le résultat d'une lacune d'analyse ou d'une basse intention de nuire.

Je ferai demain, lors de cette commission, une courte mise au point à destination de ces élus qui pensent que déformer, interpréter et pour tout dire mentir, encore et toujours aux Monégasques, est une manière de faire de la politique. Nous en discuterons ensemble ou peut-être seront-ils une nouvelle fois absents, comme la semaine dernière où ils ont jugé qu'ils avaient mieux à faire que de venir débattre avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et des collaborateurs.

Je préfère pour ma part me tourner vers une nouvelle année de travail et de positionnement fort et clair sur les sujets qui sont les nôtres, pour lesquels les Monégasques ont tranché nettement il y a un an.

Une approche nouvelle qui marque, c'est vrai, un élément de clivage important avec le groupe minoritaire. Soit... mais encore une fois je suis ouvert au vrai débat, et je les invite donc à venir travailler avec nous, en commission, pour discuter en toute sérénité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

La parole est à présent à Madame FRESKO-ROLFO, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers,

Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues qui, en m'élisant à la présidence de cette commission, m'ont accordé leur confiance.

Etre Présidente de la Commission en charges des Droits de la Femme et de la Famille est un engagement réel et fort.

Y a-t-il meilleure motivation que la lutte contre toute forme de discrimination. Je suis surprise et déçue, Monsieur PASQUIER que vous puissiez penser que la majorité ne soit pas préoccupée par certaines situations.

Y a-t-il meilleur objectif que le combat pour que la femme trouve enfin la place qui est la sienne dans nos sociétés modernes ? Au-delà de la reconnaissance de la parité hommes/femmes, je me dévouerai à l'amélioration de la condition féminine afin que les femmes soient reconnues pour leurs valeurs personnelles et surtout professionnelles.

Il est grand temps que les femmes ne subissent plus d'entraves à l'évolution de leurs carrières au seul motif qu'elles pourraient être mères ou avoir des obligations familiales.

Dans le cadre privé, beaucoup de femmes et d'enfants sont brutalisés alors que la cellule familiale devrait être le garant de leur équilibre et de leur sécurité.

Des personnes âgées subissent encore des violences, des spoliations par leur famille ou un entourage indélicat. Alors, peut-on envisager qu'il y ait meilleure promesse que celle de défendre les personnes les plus vulnérables.

Nous devons nous donner les moyens pour lutter contre ce fléau et mieux protéger les femmes, les hommes, nos enfants, nos seniors, de toute forme de violence physique ou verbale.

Je constate que deux membres de la minorité ont finalement décidé de rejoindre la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, ce qui porte à 24 le nombre d'élus inscrits, et je ne peux que m'en féliciter.

Peut-être le fait que la majorité ait décidé de mettre à l'étude, lors de la dernière commission, une proposition de loi déposée par la minorité aura motivé mes collègues n'appartenant pas à cette même majorité.

Il s'agit d'un signe d'ouverture et j'espère que vous le mesurez.

Nous avons encore beaucoup à faire et j'attends que la participation de tous les élus soit active au sein de ma commission afin que les meilleures énergies soient rassemblées autour d'un travail de qualité.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est enfin à Monsieur CUCCHI, Président de la Commission du Logement et ensuite nous en aurons terminé pour cette séance longue mais ô combien importante.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vais faire court, Monsieur le Président.

Tout d'abord je remercie mes collègues de m'avoir réélu à la présidence de la Commission du Logement.

Comme prévu, la Commission du Logement a procédé à une réévaluation des critères d'attribution des appartements domaniaux qui l'a conduite à valider une proposition de nouvelle grille le 19 mars.

Dans les jours qui ont suivi, nous avons reçu du Gouvernement une proposition de grille modifiée qui présente, je ne le cacherai pas, des points de divergence notable, en particulier sur certains critères d'exclusions.

Dans quelques jours nous devons nous rencontrer à ce sujet, et j'ai bon espoir de convaincre le Gouvernement de la pertinence des choix de la commission, fruits d'un travail constructif de l'ensemble de ses membres, majorité et opposition.

C'est avec le même optimisme et la même détermination que je vais m'efforcer, Monsieur le Ministre, de vous convaincre de lancer un nouveau programme domaniale. En effet, même en laissant de côté notre différence de point de vue quant aux besoins attendus en logement pour les dix prochaines années, vous nous rejoignez, comme le confirme la lecture de votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, sur la loi de Budget Primitif 2015, sur la nécessité de se doter d'une réserve domaniale de transition afin de pouvoir reconstruire les immeubles domaniaux de première génération, comme l'Herculis, et de faciliter des opérations de remembrement de quartiers, l'opération Ida pourrait être un exemple.

Plus nous retarderons ces opérations, Monsieur le Ministre, plus elles seront difficiles à mettre en œuvre et plus elles seront coûteuses. Je compte donc sur vous, Monsieur le Ministre, pour nous apporter des éléments positifs rapidement.

Je me permets également de rappeler au Gouvernement que nous sommes toujours en attente de ses réponses à notre courrier demandant la liste des logements anciens par statuts juridiques, à celui demandant la liste de toutes les localisations, acceptées

ou refusées, suite à la dernière Commission d'Attribution et également à celui concernant la transmission des détails de l'opération l'Engelin.

Enfin, concernant une opération domaniale, en cours d'achèvement celle-là, une nouvelle visite de la Tour Odéon avec les membres du Gouvernement est prévue demain après-midi et j'invite mon collègue Jean-Louis GRINDA à se joindre à nous afin d'apprécier de visu, même s'il fera sans doute un peu sombre...

M. le Président.- ... Bonne suggestion, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.-... La qualité des dix-sept appartements qui seront transformés en surface de bureau et pour lesquels je remercie l'accord du Gouvernement et de la commission.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI de votre suggestion. Monsieur GRINDA vous êtes cordialement invité, vous verrez la qualité des appartements que, d'un commun accord, nous avons demandé la transformation de logement en bureau... Venez demain à 16 heures 30.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers Monégasques, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous donne rendez-vous les 11 et 12 juin prochains pour les Séances Publiques Législatives qui s'annoncent déjà riches.

Merci beaucoup. La séance est levée.

—
(La séance est levée à 20 heures 20).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

